

**COMPTE RENDU**  
de la réunion du Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon  
Séance du 08/12/2015 à 18 heures  
(articles L-7 et R.121-9 du Code des Communes)

L'an deux mille quinze, le 8 décembre à 18 h, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Léon s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil Municipal en Mairie, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur LANDET Jean-Claude, Maire de la commune.

**Date de la convocation** : 27/11/2015

**Membres en exercice** : 15

**Membres présents à la séance** : 10/15

LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M (rejoint la séance à 18h20)

**Procurations**: TAHAR M → ESCACH M  
MARRASSE N → PEZ A  
COLOMBIES D → ANTONIO S  
MAZAS Ch → CASES F

**Absent** : AYOUB S

Monsieur le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et demande à l'assemblée de procéder à la désignation du secrétaire de séance.

**Secrétaire de séance** : DERS JJ

Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch.

**Approbation du compte rendu de la séance du 29/07/2015 :**

*Pour - 10 voix : LANDET J-C, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, MARRASSE N, ANTONIO S, COLOMBIES D, ESCACH M, TAHAR M, CAZAUX*

*Abs - 3 voix : CASES F, MAZAS CH, DERS JJ*

***Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 29/07/2015 est approuvé.***

**Approbation du compte rendu de la séance du 24/09/2015 :**

*Pour = 7 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, ANTONIO S, CAZAUX G, DERS JJ, COLOMBIES D*

*Abs = 6 voix : ESCACH M, TAHAR M, CASES F, MAZAS Ch., PEZ A, MARRASSE N*

***Le compte rendu du conseil municipal de la séance du 24/09/2015 est approuvé.***

### **1/ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale :**

Les conseils municipaux des communes membres doivent donner leur avis sur le projet de fusion des 3 communautés de communes Cœur Lauragais, Cap Lauragais et Coloursud, transmis par Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, dans le cadre du Schéma Départemental mis en œuvre par la loi NOTRE du 07/08/2015.

Dans la perspective de la fusion des EPCI, il est demandé aux Conseillers Municipaux des communes membres de réfléchir à la mutualisation des services dans un questionnaire de 7 pages joint à la convocation du Conseil Municipal.

*Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

***Cette délibération est adoptée.***

### **2/ Convention de mise à disposition d'ERDF :**

Afin de pouvoir moderniser et enfouir le réseau moyenne tension traversant la commune, ERDF demande la mise à disposition des parcelles communales E 819, B 1249, et D 011 afin d'y implanter des postes de transformation de 25m<sup>2</sup>.

*Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

*Abs – 1 voix : GONCALVES M.*

***Cette délibération est adoptée.***

### **3/ Indemnités de conseil et de budget 2015 :**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer à Mr DOUVENEAU Bertrand, Trésorier de Nailloux et Receveur Municipal de la commune de Saint-Léon, une indemnité de conseil et une indemnité de confection des documents budgétaires conformément à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.

Indemnité de conseil : 450.15 euros

Indemnité de budget : 45.73 euros

*Pour – 11 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D,*

*Abs – 3 voix : GONCALVES M, MAZAS F, CASES F*

***Cette délibération est adoptée.***

#### **4/ Loyer du bâtiment épicerie :**

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal il a été décidé, suite au cambriolage dont ont été victimes les gérantes de l'épicerie, de les exonérer du paiement des loyers du dernier trimestre 2015. Une délibération du Conseil Municipal étant nécessaire pour annuler les trois titres de recette, cette proposition est soumise à l'accord de l'assemblée.

*Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

***Cette délibération est adoptée.***

#### **5/ Programme amendes de police 2016 :**

Les parents d'élèves ayant fait remarquer que le platane situé dans le centre du bourg, en bordure de la RD 19 empêchait la visibilité des enfants empruntant le passage piéton par les automobilistes, et les coussins berlinois protégeant ce passage ayant été enlevés, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un passage piéton surélevé et l'agrandissement du trottoir côté platane.

Ces travaux ayant été estimés à la somme de 17 500. euros HT, il propose d'inscrire cette opération au programme 2016 des subventions pour amendes de police du Conseil Départemental.

*Pour – 13 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

*Abs - 1 voix : GONCALVES M*

***Cette délibération est adoptée.***

#### **6/ Fourrière animale :**

Afin de garantir les missions de service public relatives à la divagation des animaux et à l'exploitation de la fourrière animale, la commune de Saint-Léon a conclu un contrat de prestations de services avec la SAS SACPA à PINDERES. Ce contrat arrivant à échéance le 31 décembre prochain, Monsieur le Maire propose son renouvellement pour une nouvelle période d'une année, reconductible tacitement pour 3 nouvelles périodes de 12 mois. Le montant forfaitaire annuel est de 1 056. Euros HT/an et par habitant soit 1 272.48 euros (1 205 habitants).

*Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

***Cette délibération est adoptée.***

#### **7/ Rapport sur l'eau du SIECHA :**

Le conseil municipal de chaque commune membre du Syndicat Intercommunal des Eaux des Coteaux Hers-Ariège doit délibérer sur le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité du

service public d'eau potable. Ce document de 61 pages est soit consultable en mairie, soit téléchargeable sur le site [www.siecha.fr](http://www.siecha.fr).

*Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

**Cette délibération est adoptée.**

### **8/ Concessions dans les cimetières :**

Le prix des concessions à perpétuité dans les cimetières de Saint-Léon et de Caussidières est actuellement de 22.90 euros le m<sup>2</sup>, soit 45.80 euros pour une tombe de 2 m<sup>2</sup> et 91.60 euros pour un caveau de 4 m<sup>2</sup>.

Monsieur le Maire propose de réactualiser ces prix et de fixer un prix pour les cases du columbarium comme suit :

	<b>30 ANS</b>	<b>PERPETUITE</b>
<i>CONCESSION</i>	25 euros/m <sup>2</sup>	30 euros/m <sup>2</sup>
<i>CASE COLOMBARIUM</i>	250 euros	400 euros

*Pour – 14 voix : LANDET JC, MORIN B, POUNT BISET P, PEZ A, ANTONIO S, ESCACH M, CAZAUX G, DERS JJ, CASES F, GONCALVES M, TAHAR M, MARRASSE N, COLOMBIES D, MAZAS Ch*

**Cette délibération est adoptée.**

### **9/ Consultation pour révision du schéma directeur d'assainissement :**

Parallèlement à la révision du POS et son passage en PLU, il convient de mettre à jour le schéma directeur d'assainissement de la commune, afin que ce document puisse être soumis à enquête publique en même temps que le PLU. Une simple consultation va donc être lancée vers différents cabinets d'étude afin de réaliser ce document.

### **10/ Questions diverses :**

#### **Travaux de voirie**

L'avaloir des eaux pluviales situé au centre du village, devant le Centre de Santé, ayant une nouvelle fois été obturé par les feuilles mortes, et ce bâtiment ayant une nouvelle fois subi des dégâts des eaux, l'étude pour la réalisation d'un nouvel avaloir a été demandé aux services techniques de CO.LAUR.SUD.

D'autre part, afin de prévoir le financement dans le budget 2016, des devis pour les travaux suivants vont être demandés :

- urbanisation du centre de bourg de Saint-Léon,
- urbanisation du centre de bourg de Caussidières,
- urbanisation du chemin du Moulin,
- enfouissement des réseaux chemin du Moulin.

## Travaux et acquisitions

Afin d'en prévoir le financement dans le budget 2016, des devis pour les travaux et les acquisitions suivants vont être demandés :

- création d'un jardin du souvenir dans le cimetière de Saint-Léon,
- goudronnage des allées des cimetières de Saint-Léon et Caussidières,
- mise en place d'une bâche à eau à Caussidières,
- mise aux normes des paratonnerres,
- travaux au carillon de Saint-Léon,
- extension de la mairie,
- création atelier municipal,
- création salle des fêtes.

### CCAS

**- Mme CASES, dans le cadre du CCAS, propose l'adhésion de la commune à l'association loi 1901 ACTION.**

Cette association négocie directement les tarifs de souscription aux mutuelles, pour le compte des habitants de la commune qui souhaitent en souscrire une ; les risques étant reportés sur toutes les communes adhérentes, les coûts des cotisations sont réduits.

Ce dispositif permet de souscrire une mutuelle (en fonction de l'âge et des besoins de chacun) à des tarifs plus attractifs que ceux proposés directement aux particuliers.

*Mr le Maire propose à Mme CASES de demander plus d'informations à cette association (tarifs, modalités de souscriptions, population visée...) pour éventuellement, en faire part aux administrés qui pourraient être intéressés.*

**- Demande de subvention des "Restaurants du Cœur" de la Haute -Garonne :**

L'association "Les Restaurants du Cœur" qui accueille régulièrement des familles de la commune dans le centre de Baziège, demande une subvention de fonctionnement.

Le CCAS propose une subvention de 100 euros correspondant à la confection de 100 repas environ, sur les crédits alloués aux associations. (ligne divers & imprévus).

**- courrier de l'UNCCAS :**

L'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale, faisant suite aux circulaires des Préfets incitant les communes de moins de 1 500 habitants à dissoudre leur CCAS avant le 31 décembre, en référence à l'article 79 de la loi NOTRE, fait remarquer qu'il n'y a pas d'impératif ni de caractère d'urgence la dissolution des CCAS, encore moins si cette dissolution ne s'accompagne pas d'un transfert de la compétence sociale vers un centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Monsieur le Maire propose de maintenir le CCAS de la commune dans son fonctionnement

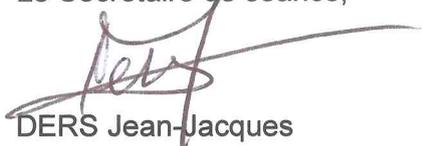
**- CCAS : repas et colis de Noël :**

Le repas offert par le Centre Communal d'Action Sociale aux Saint-Léonnais âgés de plus de 60 ans aura lieu le dimanche 20/12/2015 dans la salle des fêtes de St-Léon.

Le colis de Noël offert aux St-Léonnais âgés de plus de 65 ans qui ne participent pas au repas leur sera distribué durant les fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire de séance,

  
DERS Jean-Jacques

Le Maire,

  
LANDET Jean-Claude

LANDET Jean-Claude